

de noter leurs brèches au cérémonial, même les plus élémentaires.

Son banc était sans conteste l'un des plus enviables, bien que ses occupants eussent la chaire dans le dos. Cependant, il est un autre banc, paraît-il, qu'il préférerait au sien, et dans lequel il eût été enchanté de s'asseoir pendant un triennat.

Puisqu'il était franc-tenancier, il était éligible à la charge de marguillier comme les autres paroissiens. Il avait, autant qu'eux, le droit d'aspirer à cet honneur. Mais pour entrer dans un banc où bien peu sont à l'aise, il faut être proposé et élu. Or, personne ne le proposait. Conséquence, il n'était jamais élu. Ce désir — qui n'était pas mauvais — perçait peut-être un peu trop, et fut l'une des causes qui l'empêchèrent de réaliser son rêve. C'est une manière de taquiner, populaire dans nos paroisses, et qu'on laisse rarement échapper.

De son mariage avec Geneviève Labrecque, François Grenier hérita de six enfants : Geneviève, née en 1840 ; Francis, marié en 1873, avec Delphine Delisle, et en 1887, avec Délima Noël, fille de Antoine ; Cyrille, marié, en 1869, avec Caroline Cinq-Mars ; Louis, marié en 1872 avec Anathalie Labrecque, veuve de Jean Simard, Félicité et Delphine.

J'ai très bien connu les membres de cette famille, qui, sauf Francis et Cyrille, ont fréquenté l'école en même temps que moi. Ils aimaient, autant que les autres enfants, leur paroisse natale, croyaient bien y vivre et y mourir. Malheureusement, la crise de la construction des chaloupes les fit songer à s'éloigner,